



Avenant n°5 à la convention de délégation de gestion

Entre

La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP),
10-18 place des cinq martyrs du Lycée Buffon – 75015 PARIS
Représentée par le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle
Ci-après dénommée « le délégant »,

Et

La Direction interministérielle du numérique (DINUM)
20 avenue de Ségur – TSA 3079 75334 Paris Cedex 07
Représentée par le directeur interministériel du numérique
Ci-après dénommée « le délégataire »

Contexte

Une convention de délégation de gestion entre la DGEFP et la DINUM a été signée le 26 juillet 2019 en vue de permettre la création et l'accompagnement d'une startup d'État ayant pour objet de développer une plateforme de l'inclusion.

Quatre avenants ont été signés depuis le début de la convention :

- Un premier avenant signé le 6 novembre 2019 a modifié le plafond prévu à l'article 4 de la convention initiale qui est passé de 300 000 à 438 000 euros en AE et CP ;
- Un deuxième avenant signé le 15 janvier 2020 a modifié le plafond prévu à l'article 4 de la convention initiale qui est passé de 438 000 à 1 465 000 euros en AE et CP ;
- Un troisième avenant signé le 22 juillet 2020 a modifié le plafond prévu à l'article 4 de la convention initiale qui est passé de 1 465 000 à 2 483 000 euros en AE et CP ;
- Un quatrième avenant signé le 2 février 2021 a modifié le plafond prévu à l'article 4 de la convention initiale qui est passé de 2 483 000 à 4 060 000 euros en AE et CP.

Article 1 : Obligations du délégant

Le présent avenant modifie le montant du plafond prévu à l'article 4 de la convention initiale.

Le délégant met à disposition du délégataire un financement supplémentaire de 1 921 187 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), ce qui correspond aux travaux du second semestre en 2021 dont les produits et finalités sont référencés à titre indicatif en annexe. Le budget total mis à disposition depuis le début de la convention s'élève à 5 981 187 euros en AE et CP.

En outre, le délégant s'engage à apporter son soutien financier et technique aux équipes constituées en vue de la réalisation de la mission sur l'année 2021, pour un montant maximum de 3 498 187 € sur 12 mois, dans le cadre des dépenses éligibles communiquées par le délégataire ; ce montant pourra être réévalué par voie d'avenant à la présente convention en fonction des nouveaux besoins identifiés.

	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Crédits de paiement à reporter sur l'année suivante
2019	438 000 €	283 200 €	152 178 €
2020	2 483 00 € (1 027 000 € + 1 465 000 €)	2 644 178 € (= 1 027 000 € + 152 178 € + 1 465 000)	266 000 €
Total 2021	3 498 187 €	3 764 187 €	NA
<i>S1 2021</i>	<i>1 577 000 €</i>	<i>1 843 000 € (= 1 577 000 + 266 000 €)</i>	<i>NA</i>
<i>S2 2021</i>	<i>1 921 187 €</i>	<i>1 921 187 €</i>	<i>NA</i>

Le délégataire met en œuvre la feuille de route et les chantiers prioritaires validés par le délégant. Il en rend compte régulièrement de manière formalisée, notamment à travers la production d'indicateurs sur une page /stats permettant de statuer sur l'évolution à donner aux différentes actions menées.

Article 2 : Durée de la convention

Le deuxième paragraphe de l'article 8 de la convention est modifié comme suit :

Elle est conclue jusqu'au 31/12/2021

Article 3 : Publication de la convention

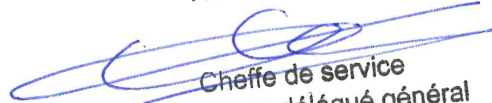
L'article 6 de la convention est modifié comme suit :

Le présent avenant sera publié selon les modalités propres de chaque département ministériel concerné, conformément à l'article 2 du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004.

Elle sera notamment publiée sur le site gouvernement.fr géré par le service d'information du gouvernement (www.gouvernement.fr/publications-officielles/delegations-de-gestion) et par le délégataire sur la plateforme data.gouv.fr.

A Paris, le 23 juillet 2021

Le délégant,

Nathalie VAYSSE

Cheffe de service
Adjointe au délégué général

Le délégataire,



Annexe 1 : Budget S2 2021

Par chantier	Prévision 2021	Budget - S1	Conso prév - S1	Budget - S2	Budget 2021
Chantier 1	1 671 353 €	940 297 €	880 531 €	901 997 €	1 842 294 €
Chantier 2	377 078 €	150 455 €	191 435 €	226 623 €	377 078 €
Chantier 3	615 515 €	192 958 €	162 471 €	308 375 €	501 333 €
Chantier 4	782 881 €	267 203 €	279 146 €	458 919 €	726 122 €
Frais	51 360 €	26 087 €	20 087 €	25 273 €	51 360 €
Total	3 498 187 €	1 577 000 €	1 533 670 €	1 921 187 €	3 498 187 €

382YAV - 11/10/21

soins et services
techniques et matériels

Annexe 2 : finalités, chantiers prioritaires, indicateurs d'impact et livrables attendus

Chantier 1 : Emplois de l'inclusion

emplois.inclusion.beta.gouv.fr

Finalités

Simplifier l'entrée en parcours d'insertion en centralisant les postes ouverts, en augmentant le périmètre et l'activité des prescripteurs tout en concrétisant l'auto-prescription.

Chantiers prioritaires

- Enrichissement de l'offre d'insertion :
 - o Proposer des alternatives aux candidats sans solution ;
 - o Accéder à un vivier de candidats permettant de répondre à des besoins sectoriels.
- Mise en œuvre de la réforme de l'agrément : développement des modules informatiques de gestion du contrôle *a posteriori* et de gestion des prolongations de parcours IAE :
 - o Septembre 2021 : livraison d'un outil test
 - o Janvier 2022 : livraison définitive de l'outil consolidé et fiabilisé.
- Simplification administrative : déploiement des API (ASP, PE, partenaires) pour répondre au principe du « dites-le nous une fois ».

Indicateurs

Indicateurs d'impact :

- **Maintenir** un délai de recrutement **inférieur à 30 jours** ;
- Taux d'accès à l'emploi à 30 jours après la première candidature : objectif S2 25% (niveau constaté sur certains mois en 2020) ;
- **Doubler** le nombre d'organisations de **prescripteurs habilités** : 1 443 au 23 juin 2021 (hors SPE, Conseil départementaux et SPIP / objectif S2 : 3000 ;
- Améliorer la qualité de la prescription (**augmentation du taux d'embauche** pour chaque prescripteur au minimum à **15%** pour les nouveaux prescripteurs, cible à 20% pour les "historiques") ;

- Chaque candidat (directement ou par l'intermédiaire du prescripteur) se voit **proposer une solution 45 jours après une première candidature** s'il n'est pas embauché.

Indicateurs de moyen :

- Nombre de fiches de poste sans candidat et pourcentage du total des fiches de poste ;
- Nombre de candidats sans solution à 30 jours et pourcentage de ces candidats dans la totalité des candidats ;
- Taux d'auto-prescription ;
- Suivi du nombre d'organisations inscrites actives par type de prescripteur ;
- Taux de candidatures donnant lieu à une embauche par type de prescripteur ;
- Nombre de candidats non-inscrits à Pôle emploi ("invisibles") : nécessite le NIR, en fonction de la date d'entrée en vigueur du DCE IAE.

Livrables

- Module complet et fiabilisé de contrôle a posteriori permettant la mise en œuvre effective de la réforme de l'agrément ;
- Délivrance de PASS IAE à toutes les AI (y compris reprise du stock) ;
- Simplification de la gestion des suspensions et prolongations ;
- Candidats sans solution : quelles réponses à apporter ? Quels liens avec le SPE en particulier ?
- Finalisation des travaux sur les APIs ;
- Amélioration des fiches de postes (géolocalisation, mise en page, etc.) ;
- Connexion à la banque de CV Pôle Emploi ;
- Cas pratique d'utilisation du NIR (Si décret paru) ;
- Intégrer une logique de représentation des usagers - dont réseaux - dans la gouvernance du projet.

Chantier 2 : Pilotage de l'inclusion

pilotage.inclusion.beta.gouv.fr

Finalité

Renforcer le pilotage de l'IAE et réduire la charge administrative

Chantiers prioritaires

- Expérimenter les nouveaux tableaux de bord (TB) du 93 (DDETS et CD) dans 2 autres départements utilisant l'outil POP (afin notamment de définir la complémentarité des TB avec l'outil de POP du ministère / enjeu de cohérence avec la Réforme Prioritaire « IAE »), puis déployer sur tous les territoires au cours du semestre ;
- Équiper 2 à 3 CDIAE d'un tableau de bord sur mesure ;
- Continuer à fournir les TB attendus par le Ministère et augmenter le nombre de TB sur le site public.

Indicateurs

Indicateur d'impact :

- Satisfaction des DDETS (nouveaux indicateurs, fraîcheur des données, facilité d'accès) des 2 départements ;
- Déploiement des TB (DDETS et CD) dans tous les départements ;
- Un TB adopté par un CDIAE sur 2 ou 3 départements tests ;
- 6 nouveaux TB publics ou privés & TB jugés utiles par les utilisateurs.

Indicateurs de moyen :

- Nombre d'utilisateurs de TB ;
- Part des utilisateurs qui affirment que les tableaux de bord leur ont permis de réduire le temps de production de ces analyses ;
- Part des utilisateurs qui affirment que les tableaux de bord leur ont permis d'accéder à des nouveaux indicateurs par rapport à ce qu'ils avaient avant.

Livrables

- Partager avec la DGEFP un cadrage national sur les complémentarités visées avec Pop et l'imprégnation des objectifs de développement du secteur en vue du déploiement ;
- Produire une étude comparative de l'utilisation de l'outil sur les 3 départements tests, afin de capitaliser sur les enseignements tirés de cette expérimentation.

Chantier 3 : Communauté de l'inclusion

communaute.inclusion.beta.gouv.fr

Finalité

- Centraliser les informations, outils, actualités et échanges des professionnels de l'inclusion afin de leur permettre de mobiliser les leviers d'accompagnement les plus adaptés pour leurs publics.
- Capitaliser sur ces échanges entre professionnels pour dégager de l'information utile aux politiques publiques

Chantiers prioritaires

- **Permettre d'apporter des réponses aux questions posées et/ou problématiques rencontrées.** La communauté de l'inclusion facilite les échanges dans un but d'entraide afin que les professionnels de l'inclusion activent les bons leviers d'accompagnement pour leurs publics.
- **Autonomiser la communauté de l'inclusion dans son animation.** En responsabilisant les opérationnels, ils s'approprient la coordination de tous les échanges, encouragent les partages de bonnes pratiques et permettent la diffusion de l'information.
- **Mettre à disposition de ces professionnels un outil efficace d'animation de communauté.** Les échanges nécessitent une optimisation de l'outil forum permettant une mise en visibilité des outils, des membres et des actualités.

Indicateurs

Indicateurs d'impact :

- **100%** de sujets résolus dans la catégorie "Difficultés ou interrogations"
- **85%** de sujets avec au moins une réponse
- **5000** visites uniques par semaine
- **115** outils ou ressources partagées

Indicateurs de moyen :

- **450** ambassadeurs et ambassadrices
- **30** experts identifiés sur le forum
- Indicateur à construire au second semestre : mesure de l'activité des utilisateurs du forum

Livrable

L'analyse de l'impact du chantier identifiera ce qui relève spécifiquement du déploiement du SPIE et de l'animation nationale attachée et ce qui relève du développement externe au projet SPIE.

Chantier 4 : Marché de l'inclusion

lemarche.inclusion.beta.gouv.fr

Finalité

Faciliter l'acte d'achat inclusif pour qu'il représente une part plus importante des achats publics et privés

Chantiers prioritaires

- **Compléter les informations sur les ESI disponibles dans les fiches entreprises.** Les ESI ont besoin d'être incitées à venir sur le marché et à fournir leurs données. Par ailleurs, les ESAT seront intégrés au marché de l'inclusion.
- **Donner plus d'informations sur l'inclusion pour encourager les actions d'achat ou pour les accentuer.** D'une part, diffusion de contenus sur l'achat inclusif (exemples de bonnes pratiques et réponses à des questions précises). D'autre part, mise en lumière d'acteurs de l'inclusion qui peuvent accompagner les acheteurs.
- **Diffuser l'information.** Un travail sera fait pour faire connaître le marché de l'Inclusion auprès des acheteurs.
En parallèle, le marché de l'inclusion diffuse les informations sur les ESI via un fichier excel téléchargeable et une API.
- Développer les échanges entre places de marché (API notamment)

Indicateurs

Indicateurs d'impact :

Permettre à 300 acheteurs d'entrer en contact avec au moins une structure inclusive

Indicateurs de moyen :

Indicateurs suivis	Objectif
% des ESI qui ont rempli leurs fiches entreprises	30%
% des ESI dont on connaît le secteur d'activité	85%
Nombre de personnes satisfaites de la qualité du contenu / Nombre de personnes qui ont répondu	80%